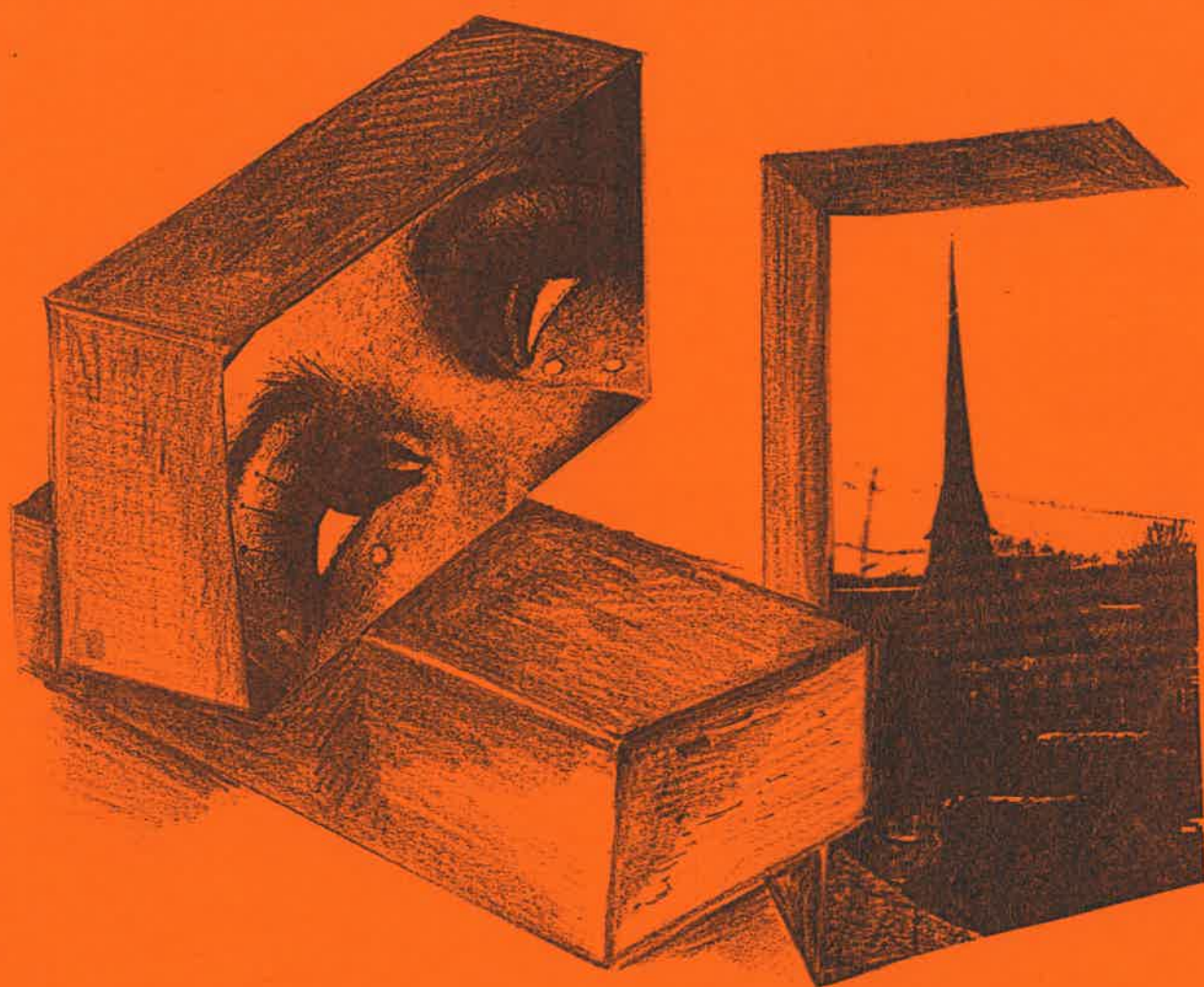


BULLETIN MUNICIPAL



n°1 saint Palais



The first part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions, including sales, purchases, and expenses. It emphasizes the need for a systematic approach to record-keeping, such as using a ledger or accounting software, to ensure that all financial data is properly documented and organized.

The second part of the paper focuses on the importance of regular reconciliation of accounts. This involves comparing the company's internal records with external statements, such as bank statements and supplier invoices, to identify any discrepancies and ensure that the books are balanced.

The third part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of inventory levels. This involves tracking the quantity of goods on hand, as well as the cost of goods sold, to ensure that the company's financial statements accurately reflect its operations.

The fourth part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all assets and liabilities. This involves tracking the value of the company's property, equipment, and other assets, as well as its debts and obligations, to ensure that the balance sheet is accurate.

The fifth part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all income and expenses. This involves tracking the company's revenue, as well as its operating expenses, to ensure that the income statement is accurate.

The sixth part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all taxes paid and owed. This involves tracking the company's tax payments, as well as its tax liabilities, to ensure that the company is in compliance with all applicable tax laws.

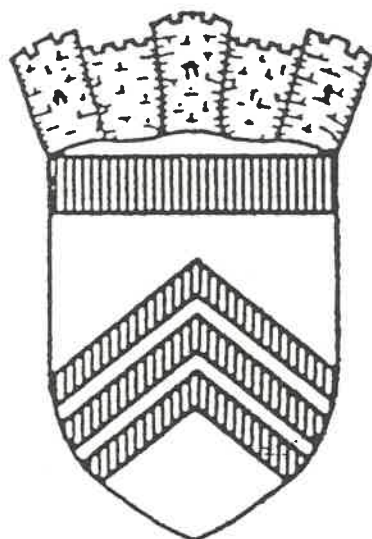
The seventh part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all financial transactions. This involves tracking all cash inflows and outflows, as well as all credit and debit transactions, to ensure that the company's financial statements are accurate.

The eighth part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all financial statements. This involves preparing and reviewing the company's balance sheet, income statement, and cash flow statement, to ensure that they are accurate and up-to-date.

The ninth part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all financial transactions. This involves tracking all cash inflows and outflows, as well as all credit and debit transactions, to ensure that the company's financial statements are accurate.

The tenth part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all financial statements. This involves preparing and reviewing the company's balance sheet, income statement, and cash flow statement, to ensure that they are accurate and up-to-date.

SOMMAIRE



- Le Mot du Maire	Page	1
- Votre Commune		2
- Son Conseil Municipal		7
- Son budget		10
- Ses équipements		13
- Les Associations		16
. A.S.P.T.L.		17
. Bibliothèque Municipale		19
. Club Photo		22
. Société de Chasse		23
- Renseignements Pratiques		24

LE MOT DU MAIRE...

1

12 années de gestion municipale permettent à un élu de mesurer avec rigueur et efficacité le travail effectué.

Les transformations au sein du village sont les marques de l'effort accompli par le **Conseil Municipal**.

Des idées "force" ont guidé la gestion communale

1. Eviter une chute de population
(en aidant les installations)
2. Protéger et sauvegarder le patrimoine communal
(entretien des chemins et des bâtiments)
3. Faire en sorte qu'une vie associative intense
fasse de **SAINT PALAIS** un village vivant.

Mais on ne travaille pas sur l'avenir en regardant derrière soi et l'équipe municipale a déjà donné son accord sur des projets importants :

- l'assainissement du bourg,
- l'aménagement d'un parc de loisirs,
- l'agrandissement du cimetière,
- la rénovation du pigeonnier.

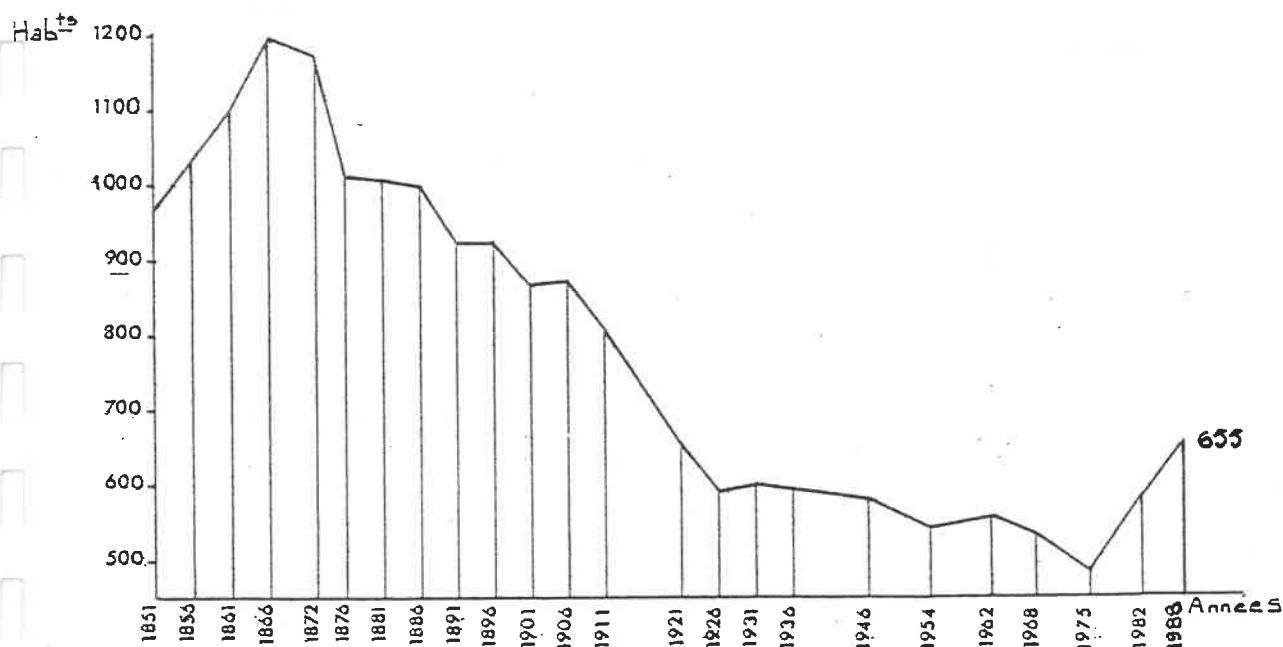
Des gens dévoués au développement de leur village, c'est bien le type de personnes qui m'ont secondé durant ces douze années.

SAINT PALAIS est situé à une vingtaine de kilomètres au nord de BOURGES, bien que la commune s'étende de part et d'autre du CD 940, un des trois axes importants du département (6 000 véhicules/jour environ), son bourg, à l'écart de celui-ci, conserve les caractéristiques d'un village rural et lui évite les nuisances d'une voie très fréquentée.

La population diminue depuis 1866 mais, à partir de 1975, la progression est importante. L'effectif passe de 486 en 1975 à 655 en 1988, soit une augmentation de 34.7 %. Cette croissance est sensiblement identique à celle du canton, alors que dans la même période, la population du département du CHER n'augmentait que de 0.2 à 0.5 % par an.

Touché par l'exode rural comme toutes les petites communes du CHER, **SAINT PALAIS**, à partir de 1975, profite de la tendance inverse : le redéploiement des citadins vers la campagne.

Un marché foncier certainement intéressant, une disponibilité en terrains à bâtir, ainsi que la liaison directe avec BOURGES et un paysage attrayant ont permis à **SAINT PALAIS** d'en profiter pleinement.



C'est l'agriculture qui utilise une grande partie de la population active.

La commune appartient à la "FORET" : région agricole de transition entre la Champagne Berrichonne, plaine céréalière, et les collines du Pays Fort. Le sous-sol est constitué d'un talus calcaire recouvert de sable et d'argile. C'est le domaine des arbres et des vergers.

Surface de la commune	2 611 ha
Forêts et bois	726
Vergers	355
Terres labourables	889
Prairies	440
Etangs	30
Landes	5
Carrières	3
Divers	62
Autres	101

Ces quelques constatations ont amené la municipalité, pour garder la maîtrise de son territoire, à mettre en place **UN PLAN D'OCCUPATION DES SOLS** et, pour améliorer les structures d'exploitation agricole d'un secteur de la commune, engager un **REMEMBREMENT**.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

"Les documents d'urbanisme déterminent les conditions permettant d'une part, de limiter l'utilisation de l'espace, de préserver les activités agricoles, de protéger les espaces forestiers, les sites et les paysages et, d'autre part, de prévoir suffisamment de zones réservées aux activités économiques et d'intérêt général et de terrains constructibles pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière de logements".

Art. L 121-10 du code d'urbanisme

Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) est un dossier qui comprend les documents suivants mis au point par le Conseil Municipal et divers intervenants (D.D.E., D.D.A., D.D.A.S.S., Chambre d'Agriculture ...) :

- un plan de zonage,
- un plan des servitudes existantes
- un plan des annexes sanitaires (eau potable, assainissement ...)
- un document de synthèse du P.O.S.,
- un règlement d'urbanisme.

Il est opposable aux tiers, c'est-à-dire qu'après son adoption intervenue le 12 Mars 1986, il a force de loi sur tout le territoire de la commune, il s'impose à tous ses habitants.

Il est particulièrement important lors de nouvelles constructions. La préoccupation du Conseil Municipal a été la prise en compte de l'environnement, le mitage de l'espace est évité, les constructions à venir se localisant dans des zones bien précises, à proximité d'habitations plus anciennes protégeant les milieux sensibles.

REMEMBREMENT

"Le remembrement applicable aux propriétés rurales non bâties se fait au moyen d'une nouvelle distribution des parcelles morcelées et dispersées".

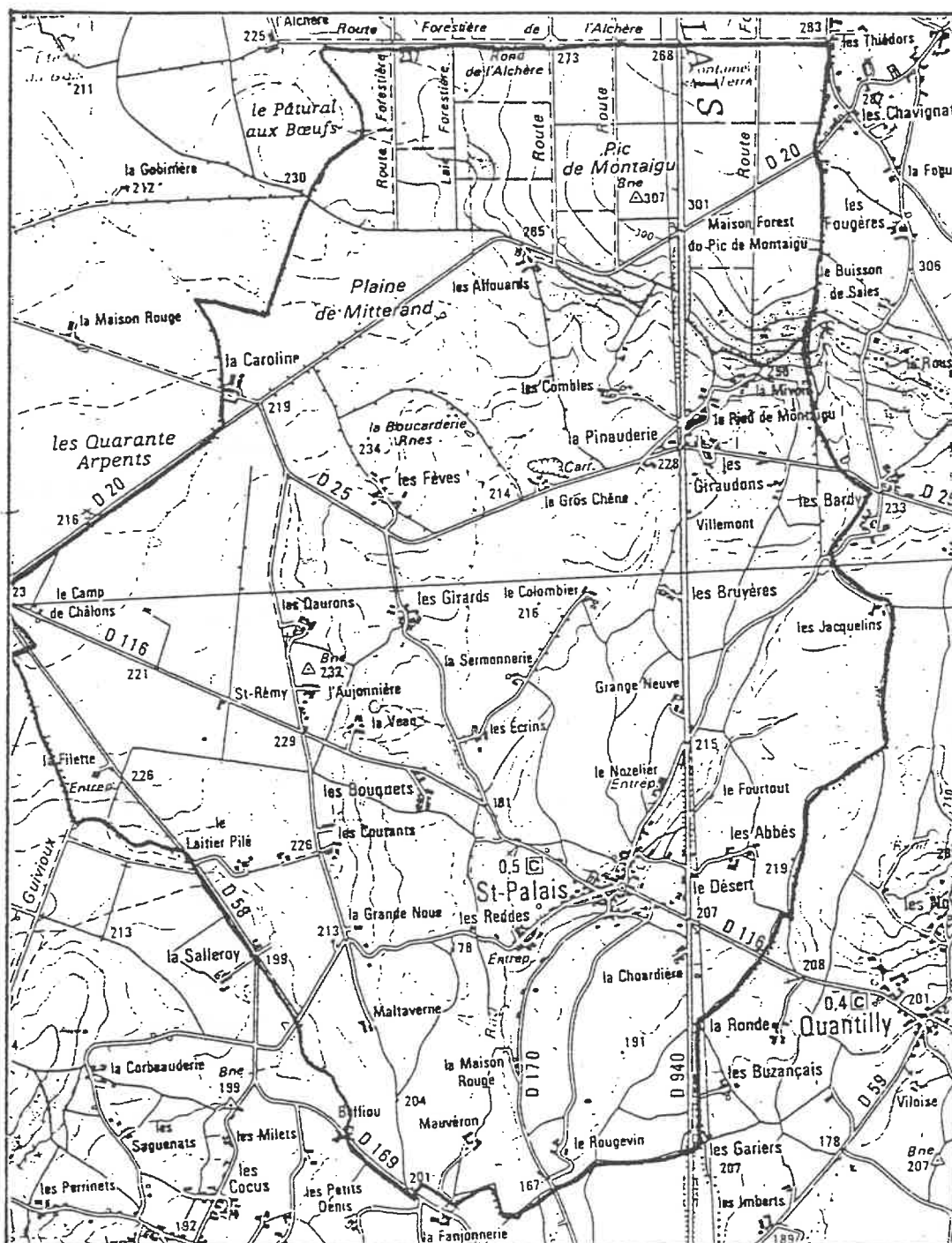
Art. I alinéa 1 du code rural.

C'est la commission communale de réorganisation foncière qui est maître d'oeuvre de l'opération de remembrement, aidée par une sous-commission élargie.

Présidée par le Juge du Tribunal d'Instance, elle comprend à la fois des représentants de l'Administration et des propriétaires.

Les objectifs du remembrement c'est de réorganiser les propriétés en regroupant les parcelles d'un même compte, c'est de réaliser des travaux connexes (chemins, haies, fossés), c'est de rendre possible les améliorations foncières impératives dans certains secteurs (irrigation, drainage ...), c'est enfin de permettre à la commune de mieux gérer son réseau de chemins ruraux.

A chaque étape de l'opération, il y a consultation des intéressés, présentation des plans, réclamations, examen par la Commission.



... SON CONSEIL MUNICIPAL ...

7

MAIRE

Jean Paul FUSCIEN

PREMIER ADJOINT

Anne Marie PERRENNOU

DEUXIEME ADJOINT

Joseph LAROCHE

TROISIEME ADJOINT

Guy SAINJON

CONSEILLERS

André ROLLAND

Patrick DESMOULIERES

Claude LAGRANGE

Bernard OZON

Yves BLET

René GILARDIN

Jean RABILLON

Daniel SARRAUD

Monique DURAND

Bernard DEBEAUNE

François GILBERT

COMMISSIONS MUNICIPALES

Au nombre de six :

- Voierie chemins
- Bâtiments Travaux
- Budget
- Scolaire
- Sports Loisirs
- Impôts directs

DELEGATION DES ADJOINTS

Le Maire délègue ses pouvoirs à ses adjoints dans les domaines suivants :

1er adjoint : ramassage scolaire, questions scolaires
 . aide sociale, loisirs.

2ème adjoint : finances, travaux et bâtiments

3ème adjoint : chemins, voirie

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU :

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE NERONDES

René GILARDIN, Patrick DESMOULIERES

SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple)
de SAINT MARTIN

- Titulaires : Jean Paul FUSCIEN
Guy SAINJON

- Suppléants : Jean RABILLON
Yves BLET

COLLEGE D'HENRICHEMONT : André ROLLAND
René GILARDIN

RAMASSAGE SCOLAIRE : Anne Marie PERRENNOU
René GILARDIN

ADDITION D'EAU POTABLE : Bernard OZON
Francois GILBERT.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

(Nouvelle appellation du Bureau d'Aide Sociale)

Membres du Conseil Municipal : Jean Paul FUSCIEN
Anne Marie PERRENNOU
Monique DURAND
Daniel SARRAUD

Membres extérieurs : Camille AUCLIN
Dominique CHAVOT
Bernard CHAT
Simone DEBEAUNE

Président : Jean Paul FUSCIEN

AUTRES DELEGATIONS

Outre les représentations citées ci-dessus, les membres du Conseil sont présents dans :

- la Commission communale de réorganisation foncière,
- Les Commissions de révision des listes électorales,
- la Commission des calamités agricoles,
- le Syndicat hydraulique du MOULON,
- la Commission pour le Centre Régional de la Propriété Forestière.

... SON BUDGET ...

Le **BUDGET** est un acte de prévision des dépenses et des recettes. Les sommes inscrites en recettes ont un caractère évolutif ; c'est pour cela que le document primitif se trouve complété par un budget supplémentaire (en réalité un budget d'ajustement).

Il ne faut pas le confondre avec le compte administratif qui est la traduction de la gestion, des résultats de la mise en application des décisions du Conseil Municipal.

L'examen des budgets de deux années : 1978 et 1988, montre l'évolution et les transformations vécues par notre commune, ainsi que la volonté de vos élus.

VOS IMPOTS

LES QUATRE TAXES *

La part communale est votée par le Conseil Municipal.

	<u>1981</u>	<u>1988</u>
Taxe d'habitation	8.03 %	9.71 %
Foncier Bâti	7.16 %	8.64 %
Foncier non Bâti	27.27 %	33.00 %
Taxe Professionnelle	7.55 %	9.13 %

- * N.B : Mises en place à partir de 1981, avant cette date le calcul de l'impôt se faisait à partir du potentiel fiscal de la commune, les deux méthodes étant très différentes, il est impossible d'en faire le rapprochement.

FONCTIONNEMENT

(En Francs courants)

1978	
DIVERS	
PRODUITS ANTÉRIEURS	
IMBOTS DIRECTS IMBOTS INDIRECTS	
405 577 Frs	1 066 725 Frs

RECETTES

1988	
DIVERS	
PRELEVEMENT DE FONCTIONNEMENT	
FRAIS DE GESTION	
DENREES ET FOURNITURES	
PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS	
FRAIS FINANCIERS	
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	
FRAIS DE PERSONNEL	

DEPENSES

INVESTISSEMENTS

(En Francs courants)

145229 Frs

DIVERS	
Excédent reporté	A reporter
PRÉLEVEMENT SUR FONCTIONNEMENT	DIVERS
EMPRUNTS	CANTINE
	BÂTIMENTS VOIRIE
	REMBOURSEMENT EMPRUNTS
RECETTES	DEPENSES

1978

2 033 179 Frs

DIVERS	
Excédent reporté	A reporter
SUBVENTIONS	BÂTIMENTS VOIRIE
EMPRUNTS	
	REMBOURSEMENT EMPRUNTS
RECETTES	DEPENSES

1988

Réalisés :

LE CENTRE COMMUNAL

Il était une nécessité pour l'animation de la commune, un compromis a été retenu par le Conseil Municipal : une salle "polyvalente" (loisirs, bibliothèque, labo-photo) de taille moyenne, équipée, accessible pour les fêtes des associations ou celles des familles.

Son occupation tout au long de l'année conforte ce choix.

COUT DEFINITIF : 1 341 277.21 F

LE GROUPE SCOLAIRE

De deux classes en 1977, l'école compte maintenant quatre classes. Cette évolution s'est traduite par une succession de travaux importants :

- Aménagement de la petite classe : carrelage, chauffage, papiers, isolation.
- Agrandissement de la cantine : par la transformation du garage, l'achat de l'équipement, le chauffage.
- Construction d'une 4ème classe et d'un préau, oeuvre de M. LACROIX, Architecte.
- Aménagement de la maternelle : création de W.C intérieurs, installation d'une mézzanine.

L'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE SON JARDIN

Lieu d'accueil pour tous, conditions de travail pour la secrétaire, "La maison communale" devait être embellie et rendue plus fonctionnelle.

L'EGLISE

Lieu de culte mais aussi patrimoine qui témoigne du passé de notre histoire communale.

Le Conseil Municipal a pris la décision de rénover, outre le chauffage et l'installation électrique, les vitraux et d'assurer leur étanchéité.

Les travaux s'étaleront sur plusieurs années à cause de leur coût.

LA ZONE ARTISANALE - LA BRIQUETERIE

Le plus gros chantier de ces dix dernières années.

Seule industrie implantée, il était impératif pour la commune de conserver sa briqueterie ; d'autant que la terre nécessaire à son fonctionnement est extraite de son sous-sol.

De la vente du terrain (après échanges successifs) à la participation aux aménagements des réseaux, la commune a pris une part active à ce projet.

Enfin, l'alimentation de l'usine en gaz naturel a permis la distribution de cette énergie à de nombreux foyers de la commune, inenvisageable sans cette implantation.

Prévus :

Les besoins ne manquent pas, il faut dès à présent les prévoir de manière à mieux répartir leur coût sur les années à venir.

- L'assainissement du bourg : l'étude d'un procédé de traitement des eaux usées par lagunage a été confiée à la D.D.E.

- Parc des loisirs : sur 1,5 ha, en centre bourg, un ensemble boisé avec tennis, pistes de course, terrain de bi-cross, parcours de santé.

- L'aménagement du pigeonnier pour conserver notre patrimoine.

- L'aménagement d'un gîte d'étape dans les locaux de l'ancienne mairie.

- L'agrandissement du cimetière.

- L'amélioration de l'hydraulique

... LES ASSOCIATIONS .

16

La qualité de la vie communale dépend, pour une part, des décisions du Conseil Municipal et, pour l'essentiel des activités, des ASSOCIATIONS.

C'est la vie associative qui fait la différence entre un village dortoir et un village vivant.

- ASSOCIATION SAINT PALAIS TEMPS LIBRE
- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE SAINT PALAIS
- CLUB PHOTO
- SOCIETE DE CHASSE DE SAINT PALAIS
- AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL
- ASSOCIATION PAROISSIALE
- COOPERATIVE SCOLAIRE
- GYMNASTIQUE VOLONTAIRE.



SAINT PALAIS TEMPS LIBRE

L'Association Saint Palais Temps Libre, créée en 1983, a pour but de développer et de resserrer les liens d'amitié entre les habitants du village mais aussi de s'ouvrir vers le monde extérieur.

Sur le plan récréatif

- Voyage à la neige en Janvier
- Voyage en Septembre où les jeunes et moins jeunes peuvent participer.
- Sortie spectacle (nous nous efforçons de plaire à nos aînés).
- Concours de belote en Novembre.
- Rifles en Février
- La course cycliste, vieille d'un quart de siècle qui, après des difficultés d'ordre financier mais une bonne compréhension du V.C.B., est maintenue tous les ans le jour de l'Ascension.
- En juin, avec le concours de cavaliers amateurs, nous vous proposons une fête champêtre.
- Deux soirées dansantes ont remporté, cette année encore, un vif succès.

Sur le plan sportif

L'Association regroupe :

- Un groupe de marcheurs, excellents ambassadeurs de notre village dans tout le département, ce qui contribue à la réussite de la randonnée du dernier dimanche de Septembre.
- Un équipe de Foot pour tous les "jeunes" en âge ou en caractère et, comme nous le dit son sympathique animateur, "nous ne sommes pas là pour préparer les olympiades, mais pour apprendre à nous connaître en tapant dans un ballon".
- Une équipe de gymnastique qui entretient sa forme chaque mardi soir.

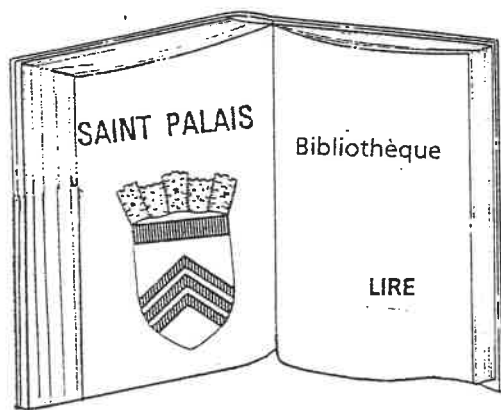
Sur le plan éducatif et culturel

Les jeunes peuvent se retrouver au labo-photo le Mercredi après midi, mais les adultes y sont aussi attendus à des horaires qui leur conviendraient mieux. (pour cela, prendre contact avec M. BARILLON).

Le Théâtre du Collège d'HENRICHEMONT vient nous rendre visite une fois par an (généralement à la mi-Juin).

N'oublions pas toutes les activités de la Bibliothèque que nous réalisons en accord avec ses charmantes animatrices et la Municipalité.

N.B : L'Association, depuis sa création, ne cesse d'investir dans du matériel : tables, chaises, couverts, assiettes, etc... qui peut être prêté à toute personne titulaire d'une carte de l'Association (dont le prix annuel est de 25 F), mais il est impératif de rendre celui-ci avant le week-end suivant, d'autres personnes peuvent en avoir besoin.



La Bibliothèque Municipale de SAINT PALAIS est ouverte depuis NOVEMBRE 1985 à tous les habitants de SAINT PALAIS et d'ailleurs.

Elle est située au dessus du Centre Communal et son accès est de plain-pied en arrivant par la rue qui conduit au terrain de sport et rejoint la route des Reddes.

Bien éclairée, son cadre est très agréable. Les poutres apparentes ont su se marier avec les teintes orangées et vert pâle ainsi qu'avec le mobilier moderne. Il faut remarquer le coin charmant réservé à nos jeunes enfants qui peuvent eux-mêmes découvrir leurs propres livres.

Cette bibliothèque a pu être installée avec l'aide d'une subvention du Ministère de la Culture et les conseils précieux de Madame DOUSSET, Conservateur de la Bibliothèque Centrale de Prêt du CHER.

D'autre part, une équipe de jeunes dames de ST PALAIS, bénévoles et très dévouées, permet le fonctionnement dans de bonnes conditions. Sans compter leur temps, elles ont préparé les fichiers, mis en service les livres et maintenu propre la bibliothèque.

Un abonnement annuel à la portée de tous :

- 10 Francs par famille résidant à SAINT PALAIS
- 20 Francs par famille résidant à l'extérieur de la commune.

Nous avons actuellement :

- 1 600 volumes appartenant à la bibliothèque de SAINT PALAIS auxquels s'ajoute un dépôt de livres effectué par la Bibliothèque Centrale de Prêt du CHER. Ce prêt est renouvelé environ chaque trimestre.

La bibliothèque est donc dotée d'un nombre déjà important de livres, grâce à des dons et aux achats de la municipalité.

Selon vos passions, vous pouvez choisir votre lecture.
En effet, on découvre, à travers romans et documentaires :

- Les voyages en France, à l'étranger - Le BERRY
- L'Histoire, la Géographie, la Science.
- L'aventure; la guerre, les phénomènes étranges, les coutumes, les livres souvenirs, des bibliographies
- Le théâtre, la peinture, la musique, la danse, le sport, la chasse, les animaux.
- La religions, l'éducation, la politique, le droit, la philosophie, la psychologie.
- La poésie
- la cuisine, le jardin, l'outillage.

Quelques cassettes et bandes dessinées sont aussi à votre disposition.

Sur place, vous pouvez consulter les dictionnaires et les encyclopédies.

Nous vous communiquons les heures d'ouverture :

- | | |
|------------|-------------------|
| - Lundi | 18 h 30 - 19 h 30 |
| - Mercredi | 15 h - 15 h 30 |
| - Samedi | 10 h 30 - 12 h |

Toutefois, au cours des mois de Juillet et d'Août, seule la permanence du Samedi peut être maintenue.

Chaque semaine, un après-midi, les enfants fréquentant l'école primaire de SAINT PALAIS ont la possibilité de se rendre à la bibliothèque. Là, leurs institutrices leur apprennent à connaître les livres et à découvrir le plaisir de la lecture.

Les animatrices de la bibliothèque programment, chaque année, environ trois expositions qui sont, en général, conçues par la Bibliothèque Centrale de Prêt du CHER.

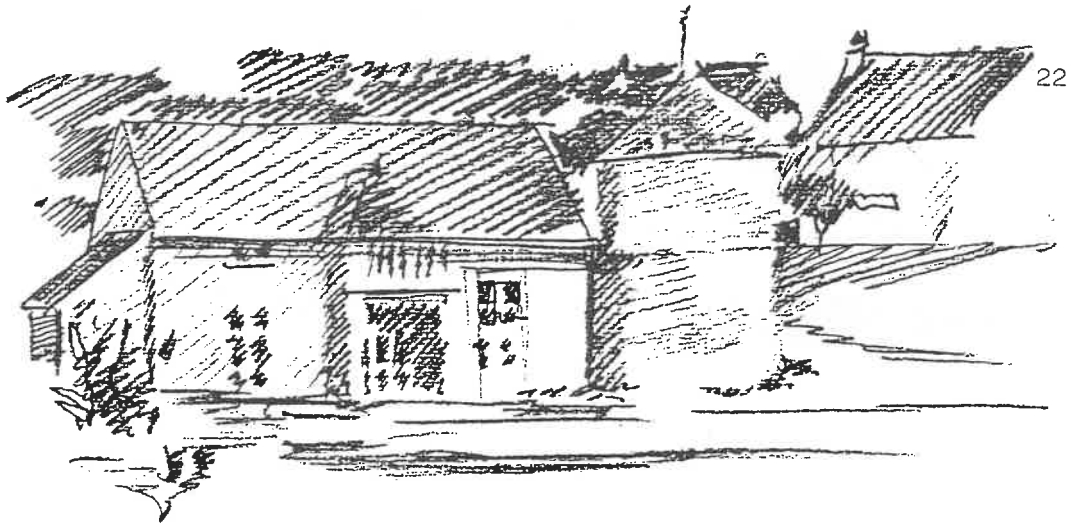
Certaines personnes se souviennent des expositions

- VICTOR HUGO
- VIENNE à la charnière de deux siècles
- Cent livres SCIENCES ET TECHNIQUES
- Poètes et Poésies au Moyen Age.

Les amis de la nature ont pu examiner de près les oiseaux, leurs nids, leurs traces grâce à une exposition mise en place par la SEPANEC.

Et dernièrement, d'autres personnes ont retrouvé l'histoire à travers une exposition sur la guerre 40 - 44, réalisée par le Centre Départemental de Documentation Pédagogique de BOURGES.

L'équipe de la Bibliothèque vous attend toujours plus nombreux.



Le PHOTO-CLUB fonctionne depuis deux ans dans le laboratoire adjacent à la Bibliothèque.

Celui-ci réunit les intéressés tous les quinze jours, le mercredi après-midi de 15 h à 16 h 30.

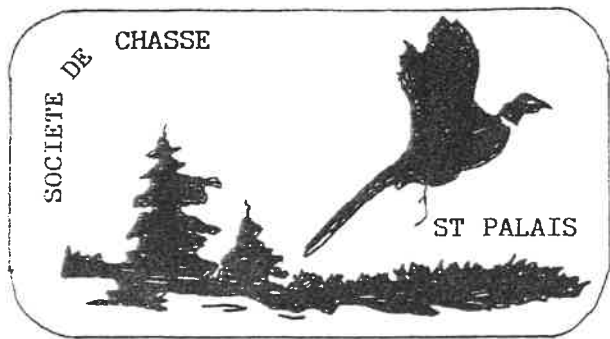
Nous y effectuons différents travaux : développement, tirage sur papier en noir et blanc, agrandissement, montage, etc...

Cette année, nous avons réalisé une exposition sur le thème du village et de ses environs, dans la salle de Bibliothèque.

L'inscription est gratuite, mais nous demandons aux adhérents de posséder la carte de l'Association "A.S.P.T.L." qui nous fournit les produits pour le fonctionnement. Les tirages sont vendus au prix de revient du papier, environ 1 Franc le format 13 x 18.

Les principaux intéressés sont actuellement les enfants de 10 à 12 ans, l'horaire a été mis en place pour eux, mais nous pouvons étudier toutes propositions.

Pour tous renseignements complémentaires, joindre M. Hubert BARILLON ou Mme Martine CHAPAT - Tél. 48.64.57.45.



La Société de Chasse de SAINT PALAIS a été fondée en 1949 sous la présidence de M. Pierre DESMOULIERES.

Actuellement, elle se compose, en priorité, de chasseurs ayant leur résidence principale à SAINT PALAIS et d'étrangers qui paient une cotisation déterminée chaque année en Assemblée Générale.

Le Bureau est ainsi défini :

- 1 Président : M. Oscar RIBIERE
 - 1 Vice Président
 - 1 Trésorier
 - 1 Secrétaire
 - 2 Gardes assermentés
- et plusieurs membres.

Les chasseurs évoluent sur une superficie de 400 hectares environ grâce aux dons des propriétaires terriens que nous remercions. Une réserve de 35 hectares est également constituée.

La diversité des cultures permet d'y intégrer chaque année un certain nombre de reproducteurs. Les résultats obtenus sont assez encourageants grâce à l'effort des membres qui, toute l'année, approvisionnent les agrainoirs, détruisent les nuisibles et limitent les pièces de gibier chaque jour de chasse.

Dans cet ordre d'idée, il serait également souhaitable que les propriétaires de chiens évitent la divagation de leurs animaux.

Malgré les efforts consentis par les membres de la Société, le gibier est encore trop rare et il est important que les chasseurs prennent conscience de la situation actuelle de la chasse.

renseignements pratiques

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Tous les jours de 9 h à 12 h.
- Permanence du Maire : Lundi matin et Samedi matin.

DOCUMENTS DISPONIBLES A LA MAIRIE

- Les pièces d'Etat Civil
- Les demandes de cartes d'identité et de passeport
- les déclarations de perte de pièce d'identité
- Les demandes de certificat d'urbanisme et de permis de construire.
- Les cartes de séjour pour les étrangers
- Les certificats de domicile
- Le recensement militaire
- Les inscriptions sur les listes électorales
- Les imprimés nécessaires à la vente d'un véhicule
- Retrait d'un permis de conduire
- Etc ...

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

	Habitants de la commune	Habitants hors de la commune.	Nettoyage
Avec but lucratif	500 F	973 F	150 F
Sans but lucratif Associations	300 F	768 F	150 F
Banquets	500 F	973 F	150 F
Vins d'Honneur	250 F	410 F	150 F

Chèque de caution	500 F
Assurance	80 F

But éducatif et Culturel : La commune perçoit les frais de chauffage et d'électricité + 20 % recette.

DEPOT D'ORDURES

Le dépôt d'ordures est exclusivement réservé aux habitants de la commune.

La clé du cadenas est disponible à la Mairie.

PRIX DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

- Pour 30 ans	378 F
- Pour 50 ans	567 F
- Pour une exhumation	315 F
- Creusement d'une fosse	567 F

- BOURGES - GIEN -

HORAIRES DES CARS

	T.L.J. sauf D. et J.F. P.S	T.L.J. sauf S.D. et J.F.Pt P.S.	L.M.J.V.	Me. S.	Me.S. Pt. P.S. (1)	T.L.J. sauf D.et J.F.	L.M.J.V. Pt. P.S.
BOURGES G.R.			11 H 45	11 H 45	12 H 15	18 H 15	18 H 15
BOURGES SNCF			11 H 55	11 H 55	12 H 20	18 H 20	18 H 20
FUSSY			12 H 06	12 H 06	12 H 30	18 H 30	18 H 30
ST MARTIN			12 H 15	12 H 15	12 H 40	18 H 40	18 H 40
ST PALAIS			12 H 20	12 H 20	12 H 45	18 H 45	18 H 45
PIC MONTAIGU					12 H 50		18 H 50
ASCHERES					13 H 00		19 H 00
QUANTILLY			12 H 25	12 H 25		18 H 50	
MENETOU SALON			12 H 30	12 H 30		18 H 55	
HENRICHEMONT			12 H 40	12 H 40	13 H 05	19 H 05	19 H 05
IVOY LE PRE			13 H 45	13 H 45	13 H 15	19 H 10	19 H 10
LA CHAPELLE			13 H 50	13 H 50		19 H 15	
LA SURPRISE			13 H 55	13 H 55		19 H 20	
AUBIGNY	7 H 15		13 H 05	13 H 05		19 H 30	
BLANCAFORT		7 H 15		13 H 20			
ARGENT	7 H 25	7 H 25	13 H 15	13 H 35			
COULLONS				13 H 45			
GIEN ECOLES	8 H 00	8 H 00					
GIEN SNCF	8 H 15		13 H 55	14 H 05			

(1) Dessert Mery-Es-Bois Le SAMEDI

	Lundi Pt P.S	T.L.J. sauf D et J.F Pt P.S	T.L.J sauf D. et J.F	T.L.J. sauf D. et J.F	Mercredi Pt P.S.	Mercre Pt P.S	T.L.J. sauf D. et J.F.	L.M. J.V.	L.M.J. V.Pt. P.S.	M.S.
GIEN écoles						12 H 05		17 H 05	17 H 05	
GIEN SNCF				8 H 55	12 H 05			17 H 15		17 H 15
COULLONS										17 H 35
ARGENT	6 H 00			9 H 20	12 H 30	12 H 30		17 H 45	17 H 35	17 H 45
BLANCAFORT										17 H 55
AUBIGNY	6 H 10			9 H 30	12 H 40	12 H 40	12 H 40	17 H 55	17 H 45	18 H 05
LA SURPRISE	6 H 20				12 H 50		12 H 50	18 H 05		18 H 15
LA CHAPELLE	6 H 30				12 H 55		12 H 55	18 H 15		18 H 25
IVOY LE PRE		6 H 30			13 H 00		13 H 00	18 H 20		18 H 30
MERY ES BOIS	6 H 40									
HENRICHEMONT		6 H 45	6 H 45		13 H 05		13 H 05	18 H 25		18 H 35
ASCHERES		6 H 55								
PIC MONTAIGU		7 H 00								
MENETOU			6 H 55		13 H 15		13 H 15			
QUANTILLY			7 H 00		13 H 20		13 H 20			
ST PALAIS	7 H 05	7 H 05	7 H 05		13 H 25		13 H 25			
ST MARTIN	7 H 10	7 H 10	7 H 10		13 H 30		13 H 30			
FUSSY	7 H 20	7 H 20	7 H 20		13 H 40		13 H 40			
BOURGES SNCF	7 H 30	7 H 30	7 H 30		13 H 50		13 H 50			
BOURGES G.R	7 H 35	7 H 35	7 H 35		13 H 55		13 H 55			

COMMERCANTS ET ARTISANS

Mmes PETIT & PITAULT		48.64.58.27
Café Restaurant "Au Bon Saint Palais"		
M. et Mme SARRAUD		48.64.58.26
Café - Boulangerie - Le Bourg		
Mme REMANJON (Biquette)		
Café	Le Pic Montaigu	
Mme RUELLE Colombe		48.64.58.57
Alimentation	Le Bourg	

M. CHAVOT Christian		48.64.57.09
Peinture	Le Bourg	
M. CRAVEIRO Julio		48.64.56.60
Isolation thermique et phonique - cloisons		
M. SAINJON Guy	Le Bourg	48.64.58.28
Entreprise de terrassement		
M. SAINJON Gilles	Le Bourg	48.64.58.28
Transporteur		
BRIQUETERIE DE SAINT PALAIS		48.64.54.01
M. DEMOULE THierry	Les Bouquets	48.64.66.97
Elagage - Vente de volailles		

M. LAROCHE André L'Aujonnière 48.64.56.70

Fromages de chèvre

Mme DEMOULE Isabelle 48.64.66.97

Coiffure à domicile.

COMMERCANTS DE PASSAGE

M. GUILLAUDEAU - Boucher

Mardi	Le Bourg	10 h 15
	Le Pic	12 h

Samedi	Le Pic	10 h 15
	Les Bruyères	11 h 15
	Le Bourg	12 h

M. ROUX - Charcutier

Samedi	Le Bourg	10 h 30
	Le Pic	13 h

M. MICHEL - Boucher chevalin

Vendredi	Les Bouquets	12 h
	Le Bourg	19 h

M. CHOFFE - Poissonnier

Jeudi	Le Bourg	19 h
-------	----------	------

M. P. ROUX - Poissonnier

Jeudi	Le Bourg	9 h
-------	----------	-----

M. POISSON - Marchand de vêtements

Vendredi toutes les 3 semaines / Passage le 06.01.89

LA POSTE à SAINT PALAIS

Madame, Monsieur,

Vous n'avez pas le privilège de posséder un établissement postal à SAINT PALAIS.

Mais le facteur que vous voyez chaque jour à votre domicile vous assure un service ponctuel, complet. N'hésitez pas à lui confier vos opérations postales.

Révolutionnaire, 1989 sera aussi l'année Philatélique à la Poste.



Trois oiseaux libres
traversent nos pensées.



Trois mots aux couleurs
du temps
sont liés pour toujours

La Poste continue de
bouger car le livret A
a tourné la page.

Notre clientèle peut désormais
remplacer ce traditionnel petit livret
jaune par un compte rémunéré (même taux,
mêmes avantages !)



Un relevé à chaque opération, Qui dit mieux ?

En 1989, nous vous proposons toujours nos produits traditionnels : Epargne Logement, Plan Epargne Retraite, une gamme d'assurance vie à prix très compétitifs !

Avec l'espoir de pouvoir jouer un rôle utile auprès
de vous,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Habitants
de SAINT PALAIS, à l'assurance de notre dévouement.

Madame AINAUD, Receveur - Monsieur LALEVEE, Conseiller postal,
et l'équipe de la Poste.



